Contre le projet de loi ANTI-SQUAT

Après la loi ELAN, qui permet de supprimer le bénéfice de la trêve hivernale pour les squatteureuses,

Après la loi ASAP, permettant d'expulser des squatteureuses sans procédure judiciaire lorsque le propriétaire prétend habiter de temps à autre dans le logement,

Après plusieurs années de propagande politico-médiatique montant en épingle des faits divers pour renforcer l'acceptation de la valeur *propriété privée*, le gouvernement vient maintenant annoncer la **loi Kasbarian-Bergé**, « visant à protéger les logements contre l'occupation illicite ». Pour résumer en quelques mots, la loi prévoit :

- * Jusqu'à 3 ans de prison pour les squatteureuses de logement meublé ou non, mais aussi pour les locataires expulsables qui refusent de partir
- * Possibilité de résilier rapidement sans procès un bail en cas d'impayé
- * Possibilité d'expulser extra-judiciairement tout les meublés et bâtiments vides
- * Compression des délais des procédures judiciaires d'expulsion et réduction des délais qu'un juge peut donner aux locataires et squatteureuses
- * Pénalisation de la promotion du squat

Pour celles et ceux qui ne le sauraient pas, jusqu'à récemment, le 38 était un squat, occupant pendant 8 ans un immeuble vacant. Bien que nous soyons maintenant titulaires d'un bail locatif, nous n'aurions pas pu exister sans le milieu squat et les pratiques qui vont avec.

Pour nous, en plus de servir de solution de logement subie ou choisie pour de nombreuses personnes, la pratique du squat permet d'ouvrir des lieux de luttes, de créativité ou de solidarité qui n'auraient pas été possibles sous un régime locatif classique.

À Grenoble comme partout ailleurs, les bâtiments vides se comptent en dizaines de milliers alors qu'en même temps il n'a jamais été aussi difficile d'accéder au logement. Malgré ces difficultés croissantes, des individu.e.s et des collectifs sont toujours motivés pour ouvrir de nouveaux logements et/ou lieux d'activités sur des terrains ou des bâtiments vacants

Les propriétaires, même publics (le bailleur Actis et la mairie de Grenoble, ou les sous-traitants de la préfecture en charge de l'hébergement d'urgence, par exemple), sont de plus en plus décomplexés et n'hésitent pas à recourir à des moyens illégaux pour se débarrasser de leurs occupants indésirables. Dans la légalité ou pas, flics et proprios agissent main dans la main pour défendre les privilèges des bourgeois.

C'est pourquoi nous écrivons ce texte de soutien à toutes celles et ceux qui ouvrent des bâtiments pour en faire des choses plutôt que de les laisser vides, ainsi qu'aux locataires en difficulté, victimes elleux aussi de cette loi injuste.

Si vous souhaitez participer à la lutte, nous vous invitons à participer aux actions de la semaine de mobilisation inter-squat du 23 au 29 janvier et à la manifestation nationale du 28 janvier.

Contre la propriété privée et son monde, DEMAIN S'OUVRE AU PIED-DE-BICHE!



le collectif du 38

Centre Social Tchoukar – 38 rue d'Alembert 38000 Grenoble

38ruedalembert.noblogs.org - 38ruedalembert@riseup.net